

Règlement général des cross duathlons du 24 mai 2025 – CHOISY AU BAC

Article 1 : Présentation générale

Le samedi 24 mai 2025, le club Compiègne Triathlon organise deux cross duathlons jeunes.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive (en vigueur à la date de rédaction) de la FFTRI disponible sur le site : www.fftri.fr. Tous les participants doivent être présent au moment de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures pour assurer la sécurité pendant la course et dans l'aire de transition.

Article 2 : Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux catégories suivantes :

- course 6/9 ans : enfants nés entre 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2019
- course 10/13 ans : enfants nés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2015.

L'inscription se fait exclusivement par internet sur le site www.adeorun.com

Les documents justificatifs seront demandés à l'inscription : certificat médical, autorisation parentale. Ces documents types sont disponibles sur le site ADEORUN.

La signature implique l'acceptation du présent règlement.

Le tarif est fixé à 5€00 pour les deux courses.

Article 3 : Les épreuves

			Course à pied	VTT	Course à pied
Épreuve 1	Cross duathlon	10/13 ans	750m	4 400m	750m
Épreuve 2	Cross duathlon	6/9 ans	250m	1 000m	250m

Horaires	Épreuve 1	Épreuve 2
Ouverture du retrait des dossards	24 mai 2025 à compter de 10h00	24 mai 2025 à compter de 10h00
Clôture des inscriptions	20/05/23	
Ouverture de l'aire de transition	11h15	11h15
Fermerture de l'aire de transition	11h35	11h35
Exposé d'avant course (Briefing)	11h40	12h20
Départ de la course	11h45	12h30
Arrivée du dernier concurrent	12h15	13h00
Clôture de la course	12h15	13h00
Réouverture de l'aire de transition	12h20	13h05
Remise des récompenses	13h30	13h30

Un ravitaillement liquide et solide sera mis à la disposition des enfants après l'épreuve.

Article 4 : Assurance et sécurité.

Les concurrents sont couverts pendant la durée de l'épreuve par leur licence FFTRI ou par le pass-compétition acquis lors de leur inscription.

Des secouristes seront présents sur le site afin d'assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dû à un mauvais état de santé ou au non-respect des consignes de l'organisateur. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même en cas d'interruption définitive ou annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autres raisons (à la demande des autorités...), l'intégralité du droit reste dû à l'organisation.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité et de fair-play.

Article 6 : Droit à l'image.

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation au triathlon de Choisy au Bac, sur tout support y compris les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer l'organisateur par écrit en indiquant nom, prénom et adresse par mail : triathlondechoisyaubac@gmail.com

